

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2019



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Hervé TOUGUET, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Maria Malagon-Ruiz
Date de la convocation des conseillers	20 Juin 2019
Date de l'affichage de la convocation	20 Juin 2019

**PRESENTS :**

Monsieur David BARQUERO, Madame Axelle BRIDOUX, Monsieur Jean-Pierre BIBAL, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Sabrina GARDETTE, Monsieur Steve POTIER, **Maires Adjoints.**

Madame Sylvie CARADONNA, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Dominique FAGES, Monsieur Guy DE MIRAS, Madame Maria MALAGON RUIZ, Madame Danièle PRUVOST, Madame Sylvie HARDY, Madame Yolande CAVALLAZZI, Monsieur André THENAULT, Madame Pascale BIBAL, Madame Melissa BAUDART, Monsieur Gérard HOLLANDE, Madame Nadine POULAIN, Monsieur Olivier FERRO, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Monsieur Gilles LOUBIGNAC, Madame Michèle PELABERE, Madame Caroline-Françoise DIGARD, Madame Maria ALVES. **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE  
Monsieur Philippe DEVOVE donne pouvoir à Madame Sylvie CARADONNA  
Madame Michèle BERNIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BIBAL  
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Gilles LOUBIGNAC  
Madame Christine GINGUENE donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE  
Monsieur Pascal BROCHARD, donne pouvoir à Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

**ABSENTS :**

Monsieur Patrick MAURY  
Monsieur Christian CARLIER  
Monsieur Franck ROLLAND

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20190701-19\_03339-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018 - BUDGET COMMUNAL – VOTE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics,  
 Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018,  
 Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 22 Juin 2019,

Entendu, l'exposé de Madame GARDETTE, Maire Adjointe chargée des finances,

**DELIBERE**

**Article 1 :**

**APPROUVE** le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2018, faisant ressortir les résultats suivants :

**Fonctionnement**

➤ Recettes	31 751 285.45 €
➤ Dépenses	27 296 829.28 €
➤ Solde d'exécution	4 454 456.17 €

**Investissement**

➤ Recettes	5 133 667.32 €
➤ Dépenses	8 548 523.68 €
➤ Solde d'exécution	- 3 414 856.36 €

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

➤ Recettes	0.00 €
➤ Dépenses	- 3 661 307.61 €
➤ Solde déficitaire	- 3 661 307.61 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2017 reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2018 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	
A/Résultat de l'exercice 2018	4 454 456.17 €
B/Résultat de l'exercice 2017 reporté	9 463 516.07 €
C/Résultat à affecter = A +B	13 917 972.24 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2018	- 3 414 856.36 €
E/ Résultat de 2017 reporté	861 093.64 €
F/ Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	- 2 553 762.72 €
Reste à réaliser 2018	- 3 661 307.61 €

De sorte que le résultat de clôture 2018, en section d'investissement, s'élève – 2 553 762.72 €, et sera repris en dépense d'investissement à la ligne **D001**.

**Article 2 :**

**DECIDE** l'affectation des résultats 2018 sur l'exercice 2019 de la manière suivante :

Le besoin global de financement de la section d'investissement est de :

Solde déficitaire de la section investissement	- 2 553 762.72 €
Solde déficitaire des restes à réaliser d'investissement	- 3 661 307.61 €
<b>Total du besoin de financement</b>	<b>6 215 070.33 €</b>

Il doit être financé en recettes par affectation à l'article **1068** d'une part de l'excédent de fonctionnement à hauteur de **6 215 070.33 €** ainsi que **1 110 684.47 €** pour la régularisation de l'opération SEMISIS, à l'IPAM de budget 2019.

Accusé de réception en préfecture  
 de l'Orléanais le 01/07/2019 à 10h05  
 07721470514420190701\_03339-DE  
 IPAM de budget 2019 : 01/07/2019  
 Date de réception préfecture : 01/07/2019

Le solde du résultat de fonctionnement est établi comme suit :

Solde excédentaire en section de fonctionnement  
de l'exercice 2018

13 917 972.24 €

Financement du besoin section d'investissement dont la

Régularisation de l'opération SEMISIS

- 7 325 754.80 €

**Solde repris en section de fonctionnement (R002)**

**6 592 217.44 €**

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-préfet de Meaux, au Trésorier Principal receveur municipal et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

**22 pour dont 3 pouvoirs (groupe majoritaire, Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote)**

**9 contre dont 3 pouvoirs (Mesdames Pélabère, Alves, Digard, Messieurs Loubignac et Greze, Madame Ginguene et Messieurs Sicre-de-Fontbrune, Brochard et Ferro)**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**



LE MAIRE  
Hervé TOUGUET

P.J. compte administratif 2018

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20190701-19\_03339-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019